Un évènement historique

Autor(en): **Cordey, Pierre**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le messager suisse de Paris : organe d'information de la Colonie suisse**

Band (Jahr): **3 (1957)**

Heft 4

PDF erstellt am: **19.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-847446

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

UN ÉVÈNEMENT HISTORIQUE

M. Pierre Micheli est le premier ambassadeur de Suisse à Paris. Il est même, pour quelque temps, le premier et le seul ambassadeur de Suisse au monde, puisque le Conseil fédéral, se souvenant des très anciens liens diplomatiques qui existent entre la France et la Confédération, a tenu à élever au rang d'ambassade, avant toute autre, notre légation à Paris. Mais M. Micheli n'est ni le premier ambassadeur qu'ait eu la Confédération, ni même le premier que les Suisses envoient à Paris, tant s'en faut.

Dès le début du XVI[e] siècle, le roi de France a été régulièrement, sinon constamment, représenté auprès de la Confédération par un ambassadeur. La liste de ses diplomates compte des centaines de noms, dont beaucoup d'illustres. Mais il aura fallu attendre le milieu du XX[e] et, plus précisément le 5 avril 1957, pour que la Suisse rende à la France la pareille.

On a dit et répété à ce propos que la Confédération n'avait jamais eu d'ambassadeurs. C'est inexact. L'ancienne en a eu, et même beaucoup. Pour ne citer qu'un exemple, celui dont témoigne la très belle tapisserie qui orne le grand salon de notre légation devenue ambassade, la mission envoyée par les treize Cantons à Louis XIV, en 1663, ne comptait pas moins de trente-six ambassadeurs à la fois. Avec deux « députés », des marchands, quatre-vingt-sept attachés, leurs quatre-vingt-dix-sept hérauts et leurs domestiques, cette mission groupait, selon le compte d'un historien scrupuleux, deux cent vingt-sept hommes et cent quatre-vingts chevaux. Berne se montre plus modeste. Il est vrai qu'en 1663, c'était le grand roi qui payait les frais, non les louables cantons. Depuis la Révolution, la Confédération a connu également des ambassadeurs. Il n'y en eut d'ailleurs que deux, en tout et pour tout : l'un à Vienne, en 1801, mais qui coûta trop cher et fut réduit au rang de ministre, l'autre à Paris en 1805, en mission spéciale auprès de Napoléon.

L'histoire explique toutes ces contradictions. Jusqu'aux guerres de Bourgogne, les Confédérés ne comptaient guère sur le plan diplomatique. Les Souverains qui en attendaient quelque chose leur envoyaient, de temps en temps, un ambassadeur. Le roi de France fut le premier à entretenir auprès d'eux une ambassade permanente, celle de Soleure. La Confédération et les cantons se contentaient d'accueillir ces diplomates, n'envoyant guère dans les cours étrangères que de rares missions extraordinaires, de brève durée le plus souvent. Pour désigner un envoyé permanent, les Cantons étaient trop divisés, trop pauvres aussi.

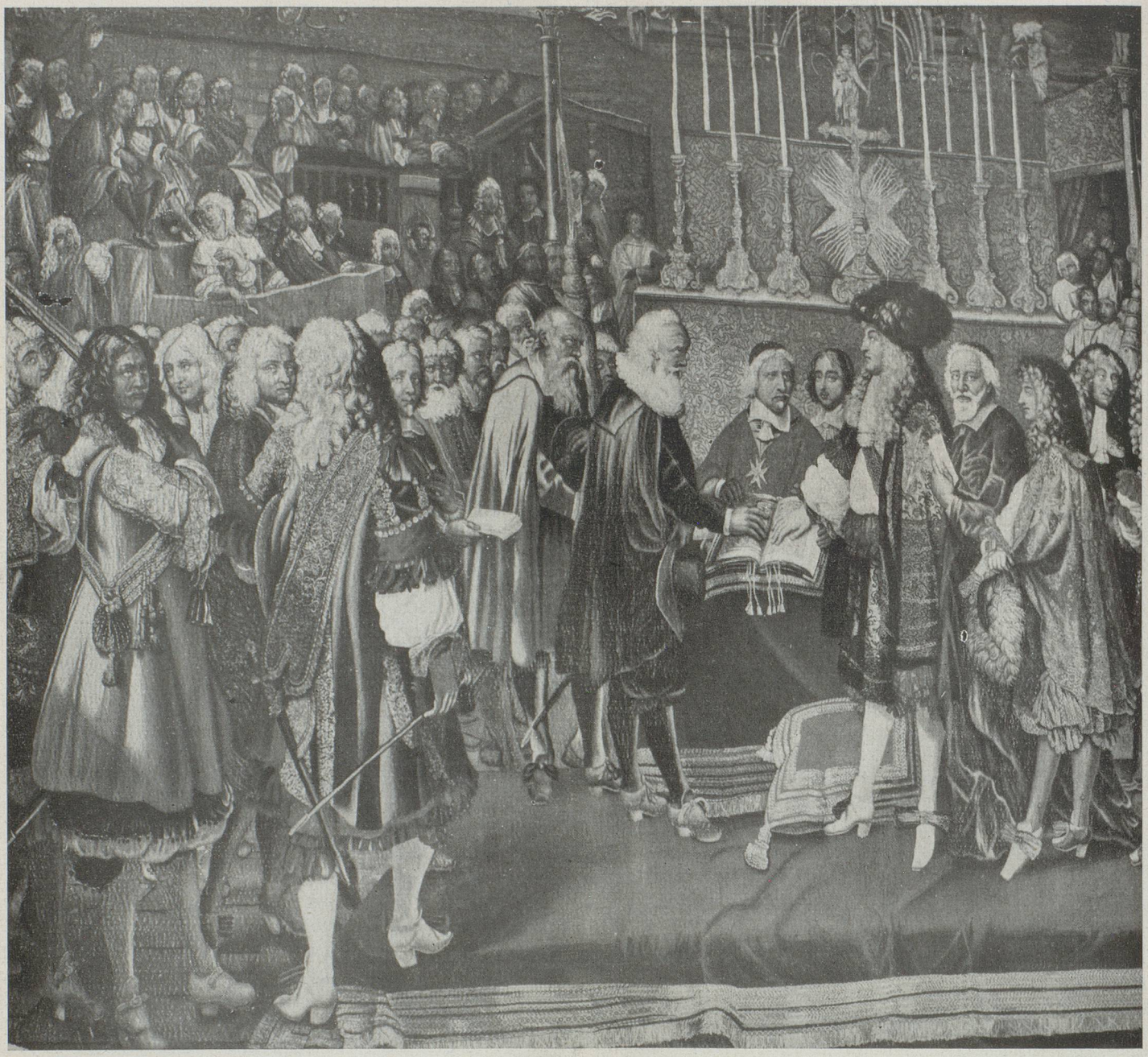
Dès 1798, les choses changent, très lentement d'ailleurs. La première représentation permanente de la Suisse nouvelle sera celle de Paris. Mais, devenue un véritable Etat, la Confédération n'entretiendra lontemps de missions et fort modestes, que chez ses plus proches voisins. Elle ne commencera vraiment à étendre son service diplomatique, sous la pression des nécessités du commerce extérieur et pour la défense de ses « colonies », que vers la fin du siècle dernier. Ce n'est qu'après la dernière guerre que les Chambres ont admis d'envoyer des missions dans toutes les capitales du monde, ou presque. Et il aura fallu que la race des ministres s'éteigne peu à peu dans ces capitales, que le titre d'ambassadeur ait perdu une bonne part de son lustre antique pour que Berne se décide, d'abord, à en accueillir d'autres que celui de France et, enfin, à en envoyer elle-même de par le monde. Il n'est pas excessif de dire que la présentation par M. Micheli au Président de la République, des lettres qui l'accréditent en qualité d'ambassadeur de Suisse marque non seulement la fin d'une longue évolution, mais une date : la Confédération s'est décidée à se donner enfin la représentation qu'exigeait la défense de ses intérêts, non point à Paris seulement, mais dans le monde.

Il aura fallu 159 ans ! C'est en effet le 27 avril 1798 que la République Helvétique nomme ministre à Paris le Soleurois, Xavier Zeltner. Mais l'ouverture d'une légation ne devait pas faire abandonner immédiatement le vieux système des envoyés spéciaux. En 1799 déjà, le Directoire « double » Zeltner en chargeant de mission le Vaudois Glayre. Sous l'Empire, ces missions extraordinaires se multiplièrent ; les dernières, beaucoup plus tard, furent confiées au général Dufour.

En 1800, la légation de Paris change déjà de chef ; elle en change encore en 1801 : l'Argovien Philippe-Albert Stapfer, ancien ministre des arts et des sciences du gouvernement helvétique, succède alors au Bernois Gottlieb de Jenner. Sous le régime de l'Acte de Médiation, la Diète décide solennellement de renoncer au système des légations permanentes. Elle n'en maintient pas moins celle de Paris, qu'elle confie à un Fribourgeois, le premier Romand à occuper ce poste, le marquis Constantin de Maillardoz, ancien officier aux Gardes Suisses. Il restera douze ans sur les bords de la Seine.

La Diète maintient, sous la Restauration, son opposition au régime des représentations permanentes. Ne pouvant cependant se résoudre à supprimer celle de Paris, elle ne donne plus à son nouveau chef, le Soleurois Georges de Tschann, que le titre de chargé d'affaires. Son successeur, le colonel Joseph Barman, un Valaisan, n'en aura pas d'autre, jusqu'au moment où le nouvel Etat fédératif issu de la Constitution de 1848 en fera un ministre. Non sans peine, d'ailleurs ! Le Conseil national aurait voulu réduire les deux seules missions diplomatiques existant à l'époque, celles de Paris et de Vienne, au rang de simples consulats...

(*Suite page 4*).



18 novembre 1663 : *A Notre-Dame de Paris, le roi Louis XIV reçoit les ambassadeurs des treize Cantons renoulant l'alliance entre la France et la Suisse.*

(*Suite de la page 3*)

En 1857, un nouveau ministre est nommé, en la personne du Thurgovien Jean-Conrad Kern. Sa carrière en Suisse avait été brillante : conseiller d'Etat, président du Conseil national, président du Tribunal fédéral, conseiller aux Etats. Sa carrière parisienne fut longue et fructueuse, puisqu'elle dura jusqu'en 1882. Son successeur, le Neuchâtelois Charles-E. Lardy, en fera une bien plus longue encore, unique dans les annales diplomatiques suisses : 1883-1917 !

Avec Charles Lardy, nous entrons donc dans l'histoire contemporaine. C'est l'occasion de dire un mot, non plus des hommes, mais des pierres. Du temps du ministre Lardy, les bureaux et la résidence se trouvaient dans un hôtel particulier, sis dans le 8e, au n° 15 *bis* de la rue de Marignan. L'ironie de ce rappel historique finit-elle par paraître insupportable. (Ledit rappel était d'ailleurs moins déplacé qu'il ne semble, puisque la défaite des Confédérés à Marignan fut le prélude de la paix pérpétuelle de 1516, elle-même à l'origine des relations diplomatiques permanentes des rois très chrétiens avec les ligues suisses). Toujours est-il que le nouveau ministre de Suisse, le Genevois Alphonse Dunant, s'installa en 1918 plus près de l'Etoile, dans un hôtel particulier acheté

(*Suite page 15*).



Photo Almazy

5 avril 1957 : *Au Palais de l'Elysée, le Président, René Coty, reçoit des mains du ministre de Suisse, Pierre Micheli, la lettre de créance, qui fait de lui Son Excellence l'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Confédération helvétique.*

(*Suite et fin de la page 4*)

par la Confédération, au n° 51 de l'avenue Hoche. Un nouveau changement de ministre, lorsqu'en 1938, le Bernois Walter Stucki prit la succession de M. Dunant, s'accompagna d'un dernier déménagement. Pendant l'intérim de M. de Torrenté, la Confédération avait acquis l'hôtel Chanac de Pompadour, sur la rive gauche, au 142 de la rue de Grenelle. Le moins qu'on puisse dire de ces bâtiments, c'est qu'ils étaient bien dignes d'abriter une ambassade.

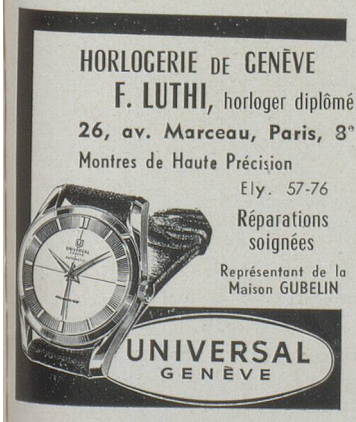
Faisant, au début de 1939, l'histoire de cette belle demeure, l'architecte de la légation exprimait le vœu que les jours heureux qu'elle avait connus au XVIII[e] siècle puissent renaître avec ses nouveaux hôtes. Jamais souhait, on ne s'en souvient que trop, ne fut plus mal exaucé ! Au printemps 1940, le ministre de Suisse suit, avec les autres chefs de mission, le Gouvernement français dans son exode, sur les bords de la Loire, à Bordeaux, puis à Vichy. L'hôtel de la rue de Grenelle garde quelque temps rang diplomatique, puis devient, par ordre de l'occupant, simple consulat, où se replient du reste d'autres consulats de Suisse. Il faudra attendre le 26 juin 1945, date à laquelle M. Carl Burckhardt présente ses lettres de créance au général de Gaulle, pour qu'il redevienne la résidence du ministre de Suisse.

Ce n'est pas ici le lieu de rappeler en détail la mission de M. Burckhardt, véritable ambassadeur avant la lettre, celle de M. Pierre-Antoine de Salis, qui vit de 1950 à 1956 la liquidation du lourd contentieux franco-suisse, ni celle encore de M. Micheli, dont la carrière comme ministre à Paris fut des plus brèves — six mois à peine — ce qui permet d'espérer que celle qu'il y fera comme ambassadeur sera d'autant plus longue.

Le temps est bien révolu où les auteurs, se recopiant les uns les autres, depuis le XVII[e] siècle, pouvaient écrire que « les Suisses n'ont point d'ambassadeurs ». Ce n'est pas que la Confédération se prenne désormais pour une grande puissance. Elle s'est simplement conformée, avec une prudente lenteur, à l'évolution des règles diplomatiques. En donnant à ses représentants, dans les principales capitales, un rang qui correspond à l'importance de leurs fonctions, elle les a mis en mesure de mieux défendre ses intérêts, ceux de ses ressortissants, ceux enfin de la bonne entente entre les nations.

Pierre CORDEY.

NOTRE COUVERTURE : Le Mont San Salvatore à Lugano. Cliché en couleur obligeamment prêté par l'Office National Suisse de Tourisme.



AVIS

Quelques centaines de nos abonnés ont dû recevoir une lettre de rappel au sujet du renouvellement de leur abonnement. Nombreux sont ceux qui nous ont adressé des mandats ou des chèques. Merci aux uns et à bientôt aux autres !



ETABLISSEMENTS

VERNETTE et PRADER

(LANGWIES, GRISONS)

14, rue RAYMOND-LOSSERAND
PARIS, XIV[e]
Ség. 13-29 et 84-57

☆ ☆ ☆

LEURS CAFES FINS
EXPRESS ET PERCOLATEUR

☆ ☆ ☆

MAGASIN DE VENTE
AU DETAIL A LA BRULERIE

Livraison dans toute la France, franco de port

RMB

fabrique le plus petit roulement à billes du monde

diamètre : 1,10 m/m

Roulements à billes miniatures S.A. Bienne (Suisse)

Représ. : W. BAEHNI, 147, rue A.-Silvestre, COURBEVOIE (Seine) - DEF. 46-54